

DIRECTIVES POUR LA SAISON 2017/2018

N.B : Ces décisions sont applicables pour l'ensemble des courses FFS et Régionales qui se dérouleront cette saison sous le contrôle du BTR Auvergne. Ce sont des modalités d'application des règles FIS ou FFS et en aucun cas, des règles particulières à notre Comité.

UTILISATION DE LA GRILLE D'EVALUATION ET DU TABLEAU DE SERVICE.

Facultatif : à remplir et contresigner par le D.T., l'Arbitre et le Directeur d'épreuve

Obligatoire : compte rendu au président du BTR en cas de problème ou d'accident pour transmission à la commission de sécurité nationale.

CONTRÔLE DE L'ÉPAISSEUR DE L'ENSEMBLE SKI-FIXATION, RADIUS MINI, TAILLE MINI.

Les contrôles seront aléatoires dans la raquette d'arrivée. Le BTR confiera cette tâche au comité de course qui devra prévoir un juge pour faire les vérifications comme elles sont prévues dans le BO.

Consulter le site fédéral pour **la réglementation des tailles de ski en compétition FFS**

ÉCARTS DE POINTS A L'INTERIEUR DE LA PREMIERE SERIE.

Les valeurs actuelles (35 pts pour les hommes et 50 pour les dames) sont reconduites

Remarque : à la demande de la commission alpine un bibo à 10 sera prévu sur les courses U14-U16

COUREURS EN RETARD AU DEPART DE LA PREMIERE MANCHE.

Les cas particuliers suivants :

Panne de remontée mécanique,

Etat de santé du concurrent au moment de l'appel,

Bris (et non pas réglage) de matériel survenant au moment de l'appel,

Le concurrent prendra le départ dès que possible en accord avec le Juge au Départ. Dans tous les autres cas, pour des raisons de sécurité, il partira en avant le dernier coureur de la manche (avant la dernière dame pour les féminines, avant le dernier coureur pour les hommes).

COUREURS EN RETARD AU DEPART DE LA DEUXIEME MANCHE.

Les dispositions restent les mêmes pour les cas particuliers énoncés ci-dessus.

Pour les autres cas, malgré la gêne occasionnée aux chronométreurs, ils seront cette année encore à titre exceptionnel, autorisés à prendre le départ dans les mêmes conditions que pour les retardataires de la première manche. En cas d'abus, le BTR reviendrait à l'application du règlement, dès la saison prochaine, c'est à dire à la mise hors course.

Le dernier coureur restera celui prévu sur les listes de départ.

TRACEURS.

Il est fortement recommandé aux organisateurs et aux comités de course, de faire appel à un autre traceur qualifié, présent sur la course, pour tracer la deuxième manche, en mettant à sa disposition les moyens nécessaires.

Les traceurs régionaux présents doivent pouvoir aider le traceur afin de parfaire leur formation et pouvoir devenir traceur national.

ENGAGEMENTS

Rappel du règlement :

Il est strictement interdit de s'inscrire à deux épreuves qui ont lieu en même temps dans deux lieux différents (dans les Alpes et en Auvergne par exemple), la sanction pouvant aller jusqu'à l'interdiction de courir pendant un ou plusieurs week-ends.

Le montant de l'engagement est dû pour tout coureur inscrit et tiré au sort.

-Aucun engagement ne sera accepté après le tirage au sort sauf erreur matérielle avérée dans la transmission des engagements Dans ce dernier cas un coureur sera accepté très exceptionnellement au dernier moment, à la demande de son Club. Il s'intégrera à sa place dans la course après les coureurs du bibo de son sexe.

-Les engagements seront effectués en ligne sur le site du comité ou par courrier électronique auprès du club organisateur dans toute la mesure du possible

OUVREURS

Les ouvreurs désignés par l'organisateur, devront avoir les capacités techniques pour parcourir la piste de compétition à la vitesse de course. L'organisateur est tenu de mettre à disposition des ouvreurs expérimentés. **Les temps des ouvreurs ne doivent pas être publiés.**

Un coureur ne peut pas être ouvreur ni à la première, ni à la deuxième manche.

JUGES DE PORTES

Chaque demande d'inscription sera accompagnée de la proposition d'un juge de porte pour 4 compétiteurs. **(Faire porter l'effort sur les courses des grands U16 et plus)**

RESPECT DES HORAIRES et ANNULATION DES COURSES

La météo « montagne » est maintenant suffisamment fiable pour prendre une **décision d'annulation au moins 24 heures à l'avance.**

RECONNAISSANCE DES PARCOURS. RESTER VIGILANT

La reconnaissance d'un parcours (géant ou slalom) doit **IMPERATIVEMENT** se faire dossard apparent à l'**EXTÉRIEUR** du parcours et à **VITESSE LENTE**. Les virages rapides parallèlement au tracé, la descente en "dérapage" ou en "chasse neige" dans le parcours sont donc **STRICTEMENTS INTERDITS**, sauf demande expresse des organisateurs pour préparer ou entretenir la piste.

De même dès que la piste est fermée et au plus tard au départ du premier ouvreureur tout entraînement et/ou reconnaissance sont interdits. Il est indispensable que tous les membres du comité de course (y compris les juges de portes) fassent respecter ces règles.

Les organisateurs d'épreuves doivent mettre à disposition une piste d'échauffement dans toute la mesure du possible

Par ailleurs, veiller à ce qu'aucun coureur ne reprenne une partie de tracé entre les deux manches :

Danger maximum

RÉCLAMATIONS

Le BTR rappelle que tout coureur gêné dans le parcours doit immédiatement s'arrêter, signaler qu'il a été gêné au contrôleur le plus proche et ne doit en aucun cas passer la ligne d'arrivée. La réclamation est irrecevable si ces règles ne sont pas respectées.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE dans toutes les compétitions, **y compris pour les ouvreurs.**

Caméra et support de caméra spoilers sont interdits sur les casques.

Nouvelle norme d'homologation des casques : logo FIS RH 2013 : obligatoire à l'entraînement et en GS, SG, DH compétition à partir de U14, non obligatoire en course promotionnelle.

Les auto collants et stickers sont interdits sur ces casques nouvelle norme. Cependant pour éviter des dépenses incongrues, une tolérance sera appliquée et l'interdiction deviendra effective à partir de la saison 2018-2019.

LE PORT D'une PROTECTION DORSALE homologuée CE et adaptée à la taille du skieur est obligatoire à l'entraînement et en course pour tous les licenciés compétiteurs.

2^{ème} MANCHE

Pour toutes les catégories, les abandons ou disqualifiés, 1^{ère} manche, pourront participer à la 2^{ème} manche. Ils partiront alors après le dernier classé, dans l'ordre inverse de leur dossard, chez les hommes et chez les dames. Ils ne figureront toutefois pas au classement final de l'épreuve.

SECURITE GS : rappel :

Tout coureur qui tombe ou s'arrête ne doit pas repartir **Abandon obligatoire**

SORTIE TRACE

DRAPEAU JAUNE

DELAI DE RECLAMATION :

Le délai de réclamation après la 2^{ème} manche est de 15 mn, ce qui suppose que le tracé reste en place pendant ce laps de temps et que les contrôleurs restent présents à disposition du jury.

PORT DU CASQUE :

Pour des raisons de sécurité évidentes mais aussi pour des raisons d'exemplarité, le port du casque est obligatoire pour les entraîneurs et moniteurs à l'entraînement comme en compétition. En slalom (SL) casque intégral NF1077

RESULTATS ET PODIUMS :

La présence des coureurs est obligatoire sauf cas de force majeure au jugement de l'organisateur. L'absence vaut abandon des récompenses et/ou trophées qui ne pourront en aucun cas être donnés à une autre personne.

En contrepartie l'organisateur est tenu de prévoir un lieu de repli à l'abri des intempéries si la météo l'exige.

HOMOLOGATION DES COURSES. : Evolution des règles

Voir fichiers correspondant sur site du Comité : 1) associer nos épreuves à un niveau de compétition suivant la catégorie d'âge, 2) niveau de catégorie, 3) niveau de compétition, 4) tableau portes et dénivelées

ORDRE DE DEPART PARTICULIER

Le jury de compétition prendra toutes les dispositions permettant de favoriser le départ des concurrents handicapés, licenciés FFS participant à nos épreuves. Ce ou ces coureurs s'élanceront après l'ouvreureur dont ils seront séparés par un intervalle majoré.

LA SECURITE PRIME SUR TOUTE AUTRE CONSIDERATION

Le B.T.R.